

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 674

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« , de tout sexe, français ou étranger, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le Gouvernement souhaite rétablir la rédaction initiale de l'article 2 du projet de loi.